



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Occitanie**

Montpellier, le 4 juin 2026

A

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement d'enseignement agricole
secondaire et supérieur court.

Objet : Calendrier de la campagne des bourses nationales d'études sur critères sociaux –
rentrée 2026

L'objet de la présente note est de fixer le calendrier de la campagne de bourse pour la
rentrée scolaire de septembre 2026 :

- La date limite de dépôt des dossiers de demande bourse par les familles, dans les établissements d'accueil est fixée au plus tard au **vendredi 18 septembre 2026**.
- La date limite de réception des pièces manquantes dans les établissements d'accueil est fixée au **jeudi 1er octobre 2026**.
- La clôture de la campagne de bourse pour l'année 2026-2027 est fixée au **jeudi 15 octobre 2026** à 17h.
- La date limite de réception des recours des familles est fixée au **vendredi 20 novembre 2026**.

Il revient à chaque établissement d'accueil de veiller :

- à ce que ce calendrier soit communiqué aux familles par tous les moyens qu'ils jugeront utiles,
- de caler son organisation, en lien avec les établissements départementaux d'instruction, selon le présent calendrier académique qui fixe l'organisation régionale dans le cadre de la réglementation nationale en vigueur.

Je vous remercie de veiller au respect du calendrier relatif au dispositif des bourses nationales d'études sur critères sociaux qui constituera, in fine, un meilleur service rendu aux familles.

Le Délégué Académique,
Chef du Service Régional de la Formation
et du Développement



Paul CANDAELE

La demande de bourse nationale de lycée est émise par le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire.

Comment faire ma demande de bourse nationale de lycée

- 1 – Lire la notice
- 2 – Rassembler les documents justificatifs
- 3 – Remplir le dossier (rubriques 1, 2, 3) en MAJUSCULE et au STYLO BILLE.
- 4 – Déposer le dossier rempli et signé et accompagné des pièces justificatives auprès de l'établissement où l'élève est scolarisé.

Vous pouvez faire votre demande du
1^{er} septembre au 15 octobre (inclus) 2026

NOTICE

Qu'est-ce que la bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale sur critères sociaux du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire aide à financer la scolarité des élèves inscrits en formation initiale scolaire dans les établissements d'enseignement secondaire agricole, publics ou privés sous contrat et dont les ressources familiales ont été reconnues insuffisantes.

Qui peut faire cette demande ?

Un(e) responsable légal(e) de l'élève (parent ou tuteur) ou une personne en charge de l'élève.
L'élève majeur ou mineur émancipé, s'il est contribuable et autonome (à la charge de personne)

Qui est concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

Les élèves inscrits à la rentrée 2026 en classe de :

- 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole ;
- 2^{nde}, 1^{ère} ou terminale, en lycée général, technologique ou professionnel ;
- 1^{ère} ou 2^{ème} année de CAPa.

Qui n'est pas concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

- Les apprentis (Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://www.service-public.fr>)
- Les étudiants inscrits en BTSA ou en CPGE (Pour en savoir plus rendez-vous sur www.messervices.etudiant.gouv.fr)

Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

1. les ressources de la famille : C'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition 2026 sur les revenus de 2025 qui est pris en compte.

Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence ainsi que les enfants à charge **des deux concubins** qui sont pris en compte. *(Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez votre domicile avec votre partenaire sans avoir le même avis d'imposition. C'est la situation de concubinage au moment de la demande de bourse qui est prise en considération.)*

2. Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal :

- les enfants mineurs ;
- les enfants majeurs célibataires ;
- les enfants en situation de handicap. Le barème ci-dessous permet de déterminer, au regard des ressources de la famille et du nombre d'enfant(s) à charge, si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée.

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2025 à ne pas dépasser	22 037 €	23 731 €	27 121 €	31 360 €	35 597 €	40 684 €	45 769 €	50 855 €

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale du lycée, vous pouvez réaliser une estimation à l'adresse suivante : <https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html> qui vous donnera une estimation de son montant.

Quels sont les documents justificatifs à joindre impérativement ?

- Votre (vos) avis d'imposition/non-imposition 2026 sur les revenus 2025
- RIB

Attention, l'avis de situation déclarative à l'impôt n'est pas valable. Seul l'avis d'imposition permet de valider votre droit à bourse. Si vous déclarez vos revenus en ligne, il sera disponible dans le courant de l'été dans votre Espace Particulier sur le site ou l'application impots.gouv.fr.

Documents complémentaires à fournir selon votre situation familiale :

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage ¹	• L'avis d'imposition/non-imposition 2026 sur les revenus 2025 de votre concubin(ne).
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	• Attestation de paiement de la CAF (ou MSA) indiquant les enfants à votre charge ; • Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	• Copie de la décision de justice désignant le tuteur et une attestation de paiement de la CAF (ou MSA) indiquant les enfants à charge. - ou • Copie de la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF (ou MSA) indiquant les enfants à charge.

¹Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez votre domicile avec votre partenaire sans avoir le même avis d'imposition.

Bourse au mérite

Qu'est-ce que la bourse au mérite :

Un complément de bourse dit « bourse au mérite » peut être attribué aux élèves boursiers de lycée ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au diplôme national du brevet (DNB). Peuvent y prétendre les élèves engagés dans un cycle d'enseignement conduisant au baccalauréat général, technologique ou professionnel et au CAPa.

- Joindre au dossier un justificatif d'obtention de la mention B ou TB.

Informations complémentaires

Une **prime d'équipement** peut être attribuée aux élèves boursiers qui accèdent en première année d'un cycle de certaines formations concernées par l'achat d'un équipement particulier (arrêté du 17 octobre 2016 du ministère chargé de l'agriculture listant les formations et spécialités concernées).

Une **prime d'internat** est versée aux élèves boursiers internes visant à couvrir les frais d'hébergement.

Ces primes sont versées automatiquement selon la situation de l'élève. Il n'y a pas de démarche particulière à faire. Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser au service scolarité de l'établissement d'inscription de l'élève.

Une fois les 3 rubriques complétées, le dossier est à remettre, avec les justificatifs demandés, à l'établissement d'accueil, dans le respect des délais impartis et contre remise d'un accusé de réception (à conserver impérativement).

Demande de bourse nationale lycée pour l'année scolaire 2026-2027

Cadre réservé à l'administration (Ne rien remplir dans la parties grisées)

Date de dépôt du dossier dans l'établissement :	Région :
Établissement :	Numéro INA / Numéro INE :

Formulaire à compléter et à envoyer

Merci de remplir ce formulaire en majuscule et de cocher les cases qui concernent votre situation.

1 – Les membres de la famille de l'élève			
L'élève pour lequel vous demandez la bourse			
Son nom		Son prénom	
Sa date de naissance		☐ Fille	☐ Garçon
Sa nationalité :	☐ française	☐ d'un pays de l'union européenne	☐ d'un autre pays
Enfant sous tutelle administrative, indiquez l'organisme :			

Le demandeur			
Vous êtes : ☐ La mère ☐ Le père ☐ Le tuteur ou représentant légal de l'élève ☐ L'élève majeur autonome			
Votre nom de naissance		Votre prénom	
Votre nom d'usage (si différent)			
Votre numéro fiscal			
Votre adresse			
Code postal		Commune	
Numéro de téléphone	__ / __ / __ / __ / __	Courriel	
Exercez-vous une activité professionnelle : ☐ oui ☐ non		Si oui, laquelle :	
Vous êtes ☐ Marié ☐ Pacsé ☐ En concubinage ☐ Divorcé ☐ Veuf ☐ Célibataire			

Votre partenaire (conjoint(e)/concubin(e)/partenaire de pacs)			
Son nom de naissance		Son prénom	
Son nom d'usage (si différent)			
Son lien de parenté avec l'élève : ☐ la mère de l'élève ☐ le père de l'élève ☐ autre			
Son numéro fiscal			
Son adresse			
Code postal		Commune	
Numéro de téléphone	__ / __ / __ / __ / __	Courriel	
Exerce-t-il une activité professionnelle : ☐ oui ☐ non		Si oui, laquelle :	

2 – Les enfants à charge du foyer				
Nom et prénom de chacun des enfants à charge en garde exclusive et/ou alternée (y compris l'élève pour qui vous demandez la bourse)	Date de naissance	Établissement scolaire fréquenté ou profession	Boursier	
			oui	non
	__ / __ / ____		☐	☐
	__ / __ / ____		☐	☐
	__ / __ / ____		☐	☐
	__ / __ / ____		☐	☐
	__ / __ / ____		☐	☐
	__ / __ / ____		☐	☐

2 - La scolarité de l'élève		
Etablissement fréquenté en 2025-2026	Classe de l'élève	
Nom de l'établissement :		
La commune :	Le code postal	
Avez-vous reçu la prime d'équipement : ☐ Oui ☐ Non		
Année d'obtention du DNB :	Mention obtenue : ☐ Très bien ☐ Bien ☐ Assez bien ou Aucune	
Etablissement fréquenté en 2026-2027	Classe de l'élève	
Nom de l'établissement :		
La commune :	Le code postal	
Régime de l'élève : ☐ Interne ☐ Demi-pensionnaire ☐ Externe		

4 - Engagement de la famille

Si vous vous êtes trompé, signalez-le dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre demande de bourse. Il corrigera les informations concernées. Si cette rectification fait baisser le montant de la bourse que vous recevez, vous devrez rembourser les sommes perçues en trop. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné¹. En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement comme prévu par la loi².

Je soussigné(e) : **représentant(e) légal(e) de l'élève :**

certifie sur l'honneur que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts.

Le : __/__/____

Signature



1- Connectez-vous sur le site oups.gouv.fr pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.

2- En application des articles 441-1 et suivants du code pénal. L'intégralité de ces dispositions est disponible sur le site legifrance.gouv.fr.

Vous venez de remplir votre demande de bourse. Vous pouvez maintenant l'adresser à l'établissement d'inscription de votre enfant en joignant les documents justificatifs détaillés dans la notice.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION					
Après vérification de la complétude du dossier et des renseignements portés par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe fréquentés.			Signature du chef d'établissement et cachet de l'établissement		
			__/__/____		
Résumé de la situation du demandeur					
Ressources	Enfants à charges	Echelon attribué	Bourse au mérite	Prime équipement	Prime internat
Montant annuel de l'aide :					
Observations éventuelles :					

Information sur le traitement de vos données :

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de l'élève concerné par la demande et pour vous contacter. Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire et le service académique des bourses en charge du traitement des bourses de lycée. Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent auprès de l'autorité académique (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) dont relève l'établissement de scolarité de l'élève. Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n°2018-494 relative à la protection des données.

BOURSES NATIONALES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE 2026 2027
COUPON A RETOURNER OBLIGATOIREMENT A L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Suite au décret n°2024-306 du 3 avril 2024, la bourse nationale est désormais attribuée pour une seule année scolaire et non plus pour la durée de la scolarité.

Attention : les élèves venant de l'éducation nationale doivent obligatoirement refaire une demande.

Nom, prénom de l'élève : Classe (en 2026 2027) :

☐ Je ne dépose pas de dossier de demande de bourse sur critères sociaux au titre de l'année 2026 2027

☐ Je dépose un dossier de demande de bourse sur critères sociaux au titre de l'année 2025 2026 à l'aide d'un dossier papier :

1 - Compléter le dossier de demande de bourse nationale de lycée de l'enseignement agricole (Cerfa n° 11779*12) en le récupérant auprès de l'établissement d'inscription.

→ 2 - Joindre les documents demandés :

- ☐ Avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025
- ☐ Attestation de paiement CAF de moins de 3 mois
- ☐ Autres documents complémentaires à fournir selon votre situation (voir Cerfa)

→ 3 - Déposer le dossier auprès de l'établissement d'inscription.

Bourse au mérite sous réserve des résultats à l'examen en 2026

A compléter uniquement si vous pensez prétendre à la bourse sur critères sociaux.

☐ Votre enfant a obtenu son Diplôme National du Brevet (DNB) avec **mention Bien** ou **Très Bien**
→ Joindre le relevé de notes

☐ Votre enfant n'a pas obtenu ou a obtenu sans mention ou une mention Assez Bien à son Diplôme National du Brevet (DNB) → **Il ne peut pas prétendre à la bourse au mérite.**

Vous pouvez faire une première évaluation de votre demande sur :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

Attention : cette simulation est seulement indicative et ne remplace en aucun cas l'instruction de votre demande par l'établissement d'inscription.

La loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance instaure le droit à l'erreur qui permet au demandeur de bonne foi de rectifier son erreur. Le droit à l'erreur n'est ni un droit à fraude ni un droit à retard. **Si vous vous êtes trompé, signalez-le** dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre dossier. Il corrigera les informations concernées. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné. En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement.**

Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire. Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent. Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n°2018-494 relative à la protection des données

Fait à :

Le :

Signature :

PRIME D'EQUIPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE 2026 2027

COUPON A RETOURNER OBLIGATOIREMENT A L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Suite au décret n°2024-306 du 3 avril 2024, la prime d'équipement (un montant fixe inclus à ma première demande de bourse dans un établissement professionnel agricole) doit être désormais versée en une seule fois par virement aux familles pour l'année scolaire en cours.

Nom, prénom de l'élève :

Classe 2026 2027 :

1 ☐ Je **SOUHAITE** percevoir le virement de la prime d'équipement relative à ma demande de bourse sur critères sociaux d'un montant fixe de 341.71 euros au titre de l'année 2026 2027. (Cette prime sera retirée du montant total annuel de ma bourse si elle est accordée).

2 ☐ Je **NE SOUHAITE PAS** percevoir le virement de la prime d'équipement relative à ma demande de bourse sur critères sociaux au titre de l'année 2026 2027 (Cette prime sera incluse dans le montant total annuel de ma bourse si elle est accordée)

PRIME EQUIPEMENT d'un montant FIXE de 341.71 euros

EXPLICATIONS :

Coche 1 : Prime retirée de la totalité de la bourse et versée directement à la famille (Les mensualités de ma facture annuelle restent dues est plus importantes).

Coche 2 : Prime incluse à la totalité de la bourse et versée à l'établissement (Les mensualités de ma facture annuelle restent dues et moins importantes).

La loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance instaure le droit à l'erreur qui permet au demandeur de bonne foi de rectifier son erreur. Le droit à l'erreur n'est ni un droit à fraude ni un droit à retard. **Si vous vous êtes trompé, signalez-le** dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre dossier. Il corrigera les informations concernées. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné. En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement.**

Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire. Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent. Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n°2018-494 relative à la protection des données

Fait à :

Le :

Signature :

Annexe 7 - PROCURATION ANNUELLE

IMPORTANT : aucune rature ni mention complémentaire ne doivent être portées sur la procuration

Établissement (1) :	PROCURATION ANNUELLE Enseignement secondaire Paiement des bourses sur critères sociaux Année scolaire 2026 ____ / 2027 ____
Je soussigné(e) (nom & prénom du responsable légal ou élève majeur)	
Agissant en qualité de (père, mère, tuteur)	
Domicilié(e) à	
Donne procuration à M. (nom & prénom du président de l'association de gestion de l'établissement)	LAHELLEC ALAIN
Président de l'établissement susmentionné. INSTITUT MARIE SAGNIER	

A l'effet de :

- percevoir en mon nom le montant, arrêté par l'ordonnateur compétent pour l'année scolaire 2026-2027 , de la bourse nationale sur critères sociaux, attribuée à l'élève mentionné ci-contre. - d'en donner valable décharge au comptable public et de verser au compte de l'établissement les sommes dues au titre de la scolarité de l'élève mentionné ci-contre.	NOM & PRÉNOM de l'élève boursier : Élève scolarisé en classe de :
Le solde éventuel sera mis à ma disposition pour reversement selon le mode suivant :	REMBOURSEMENT PAR CHEQUE
La présente procuration peut être résiliée par mes soins sur simple demande faite par écrit au mandataire, ci-dessus, au plus tard à la fin du trimestre précédent celui pour lequel la résiliation est demandée.	

A....., le.....

A....., le.....

Signature du représentant légal de l'établissement précédée de la mention

Signature du **responsable légal** ou élève majeur

« Bon pour acceptation »

Précédée de la mention

« Bon pour pouvoir »

